Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 056-215601238-20251211-2025_12_04-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le Jeudi 11 décembre à 20h00, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie de MALANSAC, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 2 décembre 2025, conformément aux articles L.5211-1 et L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance est ouverte sous la présidence de Madame Morgane RETHO, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 12 **Nombre de votants : 15**

Procurations : 3

Présents : Arnaud RICHARD - Hélène ZEITOUN – François HERVIEUX - Karine RICHARD – Yvonnick BOULHO – Pierre CLERICE – Julien THIBOULT – Hélène LANN-CORRE – Grégory MORICE - Anita GUILLEMIN – Philippe BODARD ;

Procurations : Meddhi CALON à Morgane RETHO – Gaëlle ROLLIN à François HERVIEUX
Yoann SANTERRE à Arnaud RICHARD
Absents excusés : Fabienne DAUPHAS – Catherine CASTAGNET – Soazic HAMON – Kurt DUFAYS
Secrétaire de séance : Grégory MORICE

****

2025_12_04_ ADMINISTRATION GENERALE – Révision des loyers applicables au 01/01/2026

Le taux d'augmentation applicable aux loyers conventionnés est de 1.04 % au 1er janvier 2026 (IRL réf 2ème trimestre 2025 : 146.68). Chaque année, il est proposé d'appliquer cette révision sur le logement situé au-dessus de la poste. Le loyer actuel de 423.32 € et passerait à 427.70 €.

Vote de l'assemblée : Unanimité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de la révision du loyer au-dessus de la poste par application du taux de 1.04 % à compter du 1er janvier 2026, soit un montant de loyer fixé à 427.70 €.

Pour extrait conforme,

M. Grégory MORICE,
Secrétaire de séance

Mme Morgane RETHO,
Maire

Mairie de Malansac
56 Morbihan